

ANNEXE IV

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Les exigences préalables ont pour but de vérifier les compétences du candidat à suivre le cursus de formation lui permettant d'accéder à la mention « activités du canoë-kayak et disciplines associées en mer » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS) spécialité « éducateur sportif ».

Les exigences préalables à l'entrée en formation du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités du canoë-kayak et disciplines associées en mer » sont les suivantes :

Le(la) candidat(e) doit :

- être titulaire de l'une des attestations de formation relative au secourisme suivante :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC1) ou « attestation de formation aux premiers secours » (AFPS) ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 1 » (PSE 1) en cours de validité ;
 - « premiers secours en équipe de niveau 2 » (PSE 2) en cours de validité ;
 - « attestation de formation aux gestes et soins d'urgence » (AFGSU) de niveau 1 ou de niveau 2 en cours de validité ;
 - « certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) » en cours de validité.
- présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du « canoë-kayak et disciplines associées » datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;
- présenter une attestation de 100 mètres nage libre, départ plongé et récupération d'un objet immergé à 2 mètres de profondeur, délivrée par une personne titulaire d'une certification d'encadrement des activités aquatiques conforme à l'article L. 212-1 du code du sport ;
- être capable de réaliser des gestes techniques de base communs aux activités du canoë-kayak au moyen d'un test technique suivant qui est réalisé par le(la) candidat(e) :

➤ **mention « activités du canoë-kayak et disciplines associées en mer »**

L'organisation des épreuves composant le test technique de la mention prend en compte le côté aléatoire des conditions de navigation en mer (vent, houle, état de la mer, visibilité, temps). Ainsi, les épreuves sont réalisées autant que possible par des conditions de navigation avec présence d'un vent de force 3 minimum, et/ou d'une houle de 1 mètre, et/ou d'un courant de marée de 2 nœuds. Le choix du site de navigation et des parcours sur lesquels ont lieu les différentes épreuves sont définies par les évaluateurs le jour des épreuves. Elles sont réalisées en kayak de mer ponté et se décomposent comme suit :

Epreuves de sécurité	Mise en œuvre	Critères de réussite
Réaliser une récupération en eau profonde	Le(la) candidat(e) réalise une récupération en eau profonde d'un nageur, il/elle vide son bateau puis l'aide à remonter dans son bateau, sans perdre de matériel	Trajectoire d'approche du dessalage. Efficacité du vidage Consignes claires au dessalé. La technique pour aider au réembarquement est efficace (pas de retombée à l'eau ou de dessalage de la personne assistée) Pas de perte de matériel, en particulier les pagaies
Esquimauter par tour complet	Le(la) candidat(e) esquimaute par tour complet en eau profonde	Réussite de l'esquimautage en un seul essai
Remorquer une embarcation	Dans une zone ou passe engagée, le(la) candidat(e) prend en remorque un kayak dessalé, l'éloigne de la zone, puis largue le dispositif de remorquage	Approche du kayak dessalé Efficacité de la prise en remorque Choix du point d'attache sur le Bateau remorqué Pas de nœud ou autre problème Sur le bout de remorquage Le largage du bout de remorquage est effectif
Analyser les conditions de navigation	Le(la) candidat(e) présente à l'oral les prévisions officielles des conditions de navigation du jour (météo, marée, spécificité du site de navigation) et analyse les conditions effectives sur le site de navigation choisi par le jury	Maîtrise des paramètres du bulletin météo marine officiel (météo France).Maîtrise des paramètres de la marée du jour : horaires, coefficients, marnage, hauteur d'eau, courants Prise en compte les différences possible entre les prévisions officielles et les conditions effectives de navigation
Epreuves de navigation	Mise en œuvre	Critères de réussite
Réaliser un parcours imposé par les évaluateurs	Le parcours comprendra autant que possible Un départ de plage Une passe engagée (passe à cailloux) Des manœuvres de changement de trajectoire à droite et à gauche (manœuvre de propulsion / gîte, manœuvre d'incidence sur l'avant et sur l'arrière du bateau) Les techniques de navigation aux différentes allures au vent, une descente et remontée au vent (lofer/abattre), Des prises de vagues en eau profonde (vagues au portant), Une arrivée de plage.	Prise d'information sur les éléments du milieu (vent, vague, courant) dans les différents choix techniques Equilibre dans les vagues ou passes engagées. Qualités des appuis et de la propulsion (verticalité pagaie, rotation du tronc). Maîtrise de la gîte dans les changements de trajectoires Maîtrise des techniques d'incidence Maîtrise de l'assiette dans les vagues

➤ **Dispense du test technique à l'entrée en formation** : les qualifications permettant au candidat d'être dispensé du test technique à l'entrée en formation sont mentionnées en annexe VI « dispenses et équivalences ».